

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 28 novembre 2011

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Laurent Habel, Léopold Michel et Robert Pilote, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Madame Ghyslain L. Lortie était absente avec motivation.

Rés. 11-339
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Retrait d'une
conseillère

Après avoir déclaré qu'elle était en conflit d'intérêt, madame Lyse Gingras se retire de la table du conseil municipal.

Rés. 11-340
Adjudication
de l'emprunt
de 564 500 \$

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne pour son emprunt du 6 décembre 2011 au montant de 564 500 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 05-481, 06-500 et 10-601, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Montants	Taux	Échéances
39 200\$	3,14%	6 décembre 2012
40 500\$	3,14%	6 décembre 2013
41 900\$	3,14%	6 décembre 2014
43 500\$	3,14%	6 décembre 2015
399 400\$	3,14%	6 décembre 2016

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Rés. 11-341
Concordance
et modifica-
tion des
règlements

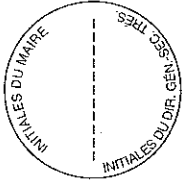
ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite emprunter par billet un montant total de 564 500 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de
05-481	153 000 \$
06-500	111 500 \$
10-601	300 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges aura, le 5 décembre 2011, un montant de 264 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 384 500 \$, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 05-481 et 06-500;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par madame Monique Goulet et unanimentement résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 564 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **05-481, 06-500 et 10-601** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 6 décembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	39 200 \$
2013	40 500 \$
2014	41 900 \$
2015	43 500 \$
2016	45 100 \$ (à payer en 2016)
2016	451 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **05-481 et 10-601**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges emprunte 264 500 \$ par billets, et renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 05-481 et 06-500.

Madame Lyse Gingras revient siéger à la table du conseil.

Retour de la
conseillère

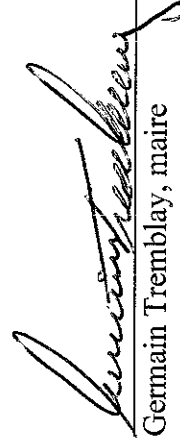
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimentement résolu que les conseillers municipaux engagent monsieur Keven Morency-Isabelle comme proposé à la patinoire pour l'hiver 2011-2012.

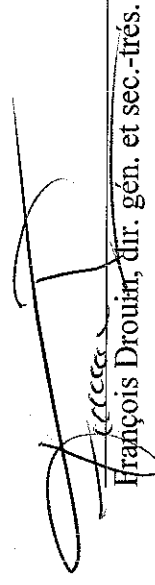
Rés. 11-342
Proposé à la
patinoire

La période de questions débute à 19h03 et se termine 19h06.

Période de
questions

Levée de la séance à 19 h06.


Germain Tremblay, maire


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.